

## MÉTÉO-FRANCE

**Arrêté du 17 février 2000 portant placement  
en position hors cadres d'une personne**NOR : *EQUI0010019A*

Le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié, relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions et notamment ses articles 40 et 41 ;

Vu le décret n° 63-1376 du 24 décembre 1963 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 1996 portant placement en position hors cadres de M. Jean-Yves Grosse ;

Vu la demande de l'agent en date du 20 janvier 2000,

Arrête :

## Article unique

M. Jean-Yves Grosse, ingénieur en chef de la météorologie (6<sup>e</sup> échelon) est maintenu en position hors cadres auprès de la Compagnie nationale Air France pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur de la recherche  
et des affaires scientifiques et techniques :

*Le chargé de la sous-direction des  
programmes*

*et de l'administration générale,*

D. Thurière